

Certains bocaux alimentaires en inox King et bouteille pour nourriture et boisson Sportsman Thermos rappelés en raison de risques d'impact et de lacération

Dernière mise à jour : 2026-06-29

Résumé

Produit : Bocaux alimentaires en inox Thermos King 3000 et 3020 et Bouteille pour nourriture et boisson Thermos Sportsman 3010

Problème : Produits de consommation - Risque d'impact
Produits de consommation - Risque de lacération

Ce qu'il faut faire : Cesser immédiatement d'utiliser les produits rappelés et visiter le site Web de Canadian Thermos Products Inc. pour obtenir de plus amples renseignements.



Produits visés

Le présent rappel vise les bocaux alimentaires en inox Thermos King 3000 et 3020 portant les numéros de modèle SK3000 et SK3020 fabriqués avant juillet 2023 et la bouteille pour nourriture et boisson Thermos Sportsman 3010 portant le numéro de modèle SK3010 qui a été abandonnée en 2016. Le bouchon des bocaux et bouteilles alimentaires rappelés n'a pas de soupape de surpression au centre. Les contenants ont été vendus dans une variété de couleurs, dans des tailles de 16 oz (470 ml) modèle SK3000, 24 oz (710 ml) modèle SK3020 et 40 oz (1,2 l) modèle SK3010. La marque Thermos se trouve sur le côté du produit. Les numéros de modèle sont imprimés sur le dessous des contenants rappelés.

Problème

Si des aliments ou des boissons périssables sont entreposés dans le contenant pendant une longue période, le bouchon peut être projeté avec force lorsqu'on l'ouvre, ce qui pose de graves risques de blessures par impact et lacération.

En date du 24 juin 2026, l'entreprise a reçu 10 rapports d'incidents et 3 rapports de blessures au Canada.

Ce que vous devriez faire

Les consommateurs devraient immédiatement cesser d'utiliser les produits rappelés et visiter le site Web de Canadian Thermos Products Inc. pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir de plus amples renseignements, les consommateurs peuvent visiter le [site Web de Canadian Thermos Products Inc.](#)

Conformément à la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*, il est interdit de redistribuer, de vendre ou même de donner les produits rappelés au Canada.

Santé Canada incite les consommateurs à signaler tout incident touchant la santé ou la sécurité lié à ce produit ou à tout autre produit de consommation ou cosmétique en remplissant le [formulaire de rapport d'incident concernant un produit de consommation](#).

Ce rappel est également affiché sur le [site du Portail global de l'OCDE sur les rappels de produits](#), qui présente d'autres renseignements sur les rappels de produit de consommation internationaux.

Renseignements supplémentaires

- Contexte
- Détails

Recevez des notifications

Recevez des courriels concernant les nouveaux rappels et avis de sécurité, ainsi que leurs mises à jour.

Date de modification :

2026-06-29